

PROCES VERBAL DE SEANCE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS DE CHAMPAGNE

Séance du 11 mars 2019

n° PV 02 / 2019

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni en séance à la salle Polyvalente du Centre Culturel Intercommunal à BRIENNE LE CHATEAU, le lundi 11 mars 2019 à 20 heures, sous la présidence de M. Daniel CHAUCHEFOIN.

Présents : CARTIER Jacky, BOURGOIN Michel, JOANOT Pascal, LORPHELIN Claude, DHUICQ Nicolas, GIRARD Marie-Odile, PAILLEY Andrée, DURIGON Yves, ROBIN Dominique, HURNI Georges, MATHIEU Bernard, DOISELET Maurice, DELORME Virginie, RESIDORI Jean-Philippe, PIERSON Guy, CHAUCHEFOIN Daniel, SZATAPSKI Régine, DURVY Jacki, LARGE Claude, CARTIER Isabelle, PAILLEY Régis, LENS Thérèse, DOIZELET Francis, CHAMBON Hervé, GUENE François, BERGERAT Gérard, ROGER Martine, SCHMIDT Xavier, CENEUBROUCKE Marcel, MINISINI William, JACQUARD Gilles, BOUVIN Marc, PESME Joëlle, DUBUISSON Dany, DETHON Régis, MASSON Alain, BRUANT Pascal, DOREZ Gérard, MARTIN Brice, ROBERT Roger, DEZOBRY Bruno, BERGEON Jean-Marie, MIGNOT-VEDRENNE Marie-Christine.

Absents / excusés : VOULMINOT Guy, LAURENT François, CERF Benoît, PREVOST Francis, CHARPENTIER Michèle, AUBRY Christophe, PETIOT Pascal, BROUILLARD Elisabeth, PETIT Davy, SONRIER Jacques, PARTOUT Didier, GIORGETTI Nelly, CHATEL Pascal.

Pouvoirs : de HERBIN Bernadette à PIERSON Guy, de BEUDOT Marie-Claire à CHAUCHEFOIN Daniel, de LIVET Jean-Marc à GIRARD Marie-Odile, de LOGEARD Céline à ROBIN Dominique, de DE ZUTTER Marie-Chantal à CARTIER Jacky.

Nombre de présents : 43

Nombre de votants : 48

Nombre d'absents / excusés : 13

Nombre de pouvoirs : 5

Secrétaire de séance : Monsieur RESIDORI Jean-Philippe

ORDRE DU JOUR

1 – *Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 28 janvier 2019*

2 – *Désignation du secrétaire de séance*

3 – *Projet de convention tripartite entre la Région GRAND EST, le Département de l'Aube et la Communauté de Communes des Lacs de Champagne pour le financement de la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit dans le Département de l'Aube*

4 – *Débat d'orientations budgétaires 2019*

Questions diverses.

1- Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 28 janvier 2019

Vu les articles L2121-15 et L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur entendu,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 28 janvier 2019.

2- Désignation du secrétaire de séance

Vu les articles L2121-15 et L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur entendu,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

DECIDE de désigner Monsieur RESIDORI Jean-Philippe comme secrétaire de séance.

3- Projet de convention tripartite entre la Région GRAND EST, le Département de l'Aube et la Communauté de Communes des Lacs de Champagne pour le financement de la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit dans le Département de l'Aube

La Région GRAND EST met en œuvre un Réseau d'Initiative Publique (RIP) et en est, à ce titre, le porteur et l'autorité délégante du contrat de délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation du Très Haut Débit (THD) sur le territoire de 7 départements du GRAND EST.

La présente convention (**annexe 1**) a pour objet de fixer les modalités de la participation financière aux dépenses d'investissement relative à la mise en œuvre du Très Haut Débit. D'une part de la Communauté de Communes des Lacs de Champagne, en application de sa prise de compétence, par transfert des communes-membres, « aménagement numérique » au titre de l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Et d'autre part, du Département de l'Aube, qui a décidé de prendre en charge une partie de la contribution forfaitaire péréquée des EPCI aubois.

Le Conseil de Communauté est invité à délibérer pour autoriser le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente décision.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention tripartite entre la Région GRAND EST, le Département de l'Aube et la Communauté de Communes des Lacs de Champagne pour le financement de la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit dans le département de l'Aube,

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente décision,

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif.

4 – Débat d'orientations budgétaires 2019

A partir de l'étude présentée par le **cabinet Guy ALLART EIRL** le conseil de communauté sera invité à débattre des projections budgétaires pour l'année 2019 considérant :

- Le programme immobilier à venir avec le pôle scolaire de Dienville,
- Le programme immobilier en cours avec l'aménagement de l'office de tourisme à Brienne-le-Château,
- Le financement du déploiement de la FTTH sur le territoire intercommunal,
- Le financement des investissements récurrents (renouvellement du matériel pour les services techniques),
- Les évolutions connues du personnel en 2019.

Un certain nombre de délégués communautaires ont demandé au Président de faire une nouvelle proposition concernant une augmentation de la durée de remboursement de l'emprunt nécessaire à la réalisation du Pôle Scolaire de Dienville.

Questions diverses

Suite au décès de Monsieur Jacques BECHET, il y a lieu de procéder à la nomination d'un membre remplaçant.

A la demande de Monsieur le Président, il est proposé de désigner Madame DELORME Virginie, afin de siéger au Comité de Bassin Aube Médiane.

De ce fait, il y a urgence à désigner un remplaçant du fait que les Comités de Bassin votent le budget le 21 mars 2019.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DESIGNE Madame DELORME Virginie en tant que remplaçante de Monsieur Jacques BECHET pour siéger au Comité de Bassin Aube Médiane, du fait que les Comités de Bassin votent le budget le 21 mars 2019,

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures
Suivent les signatures des membres présents.

Fait à Brienne le Château, le 15 mars 2019.
Le Président,
D. CHAUCHEFOIN

